

SYNTHESE DU RAPPORT DU DELEGATAIRE A L'ATTENTION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

■ Examen du rapport annuel du délégataire pour l'année 2014 – Activité d'exploitation du Tunnel Prado Sud à Marseille déléguée à la Société Prado Sud

Par convention de concession de service public n° 08/030 en date du 06 mars 2008 (exécutoire le 14 mars 2008) la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a confié à la Société Prado Sud (SPS) :

- La conception et la réalisation de l'ouvrage, des locaux techniques afférents, de ses accès, ainsi que des locaux destinés à la supervision et à l'exploitation de l'ouvrage ;
- L'exploitation, c'est-à-dire la gestion de l'ouvrage pour les usagers occasionnels et abonnés (viabilité-sécurité ; patrouilles-supervision ; maintenance des équipements et du génie civil de l'ouvrage et de ses annexes).

Le Tunnel Prado Sud à Marseille, ouvrage de liaison à péage, permet de relier le Tunnel Prado Carénage et l'autoroute A 50 avec l'avenue du Prado et le boulevard Michelet.

La Société Prado Sud est une société par actions simplifiée avec pour actionnaires :

- Vinci SA (5%) ;
- Vinci concessions (53.5%)
- Eiffage (41.5%).

Elle est liée par un contrat de concession à Marseille Provence Métropole d'une durée initialement fixée à 46 ans et portée à 47 ans (soit jusqu'en 2055) par l'avenant n°1 notifié à la Société Prado Sud le 20 septembre 2013. A l'issue de cette période l'ouvrage reviendra à MPM.

La Société Prado Sud a confié à la Société Marseillaise Tunnel Prado Carénage, la mission d'exploitation pour son compte, du Tunnel Prado Sud, via un contrat d'exploitation qui définit les termes de cette mission.

Ce contrat d'exploitation entre SMTPC et Prado Sud SAS a été conclu le 30 septembre 2008.

La mise en service de l'ouvrage est intervenue le 16 novembre 2013.

Le concessionnaire est rémunéré par la perception des recettes du péage de l'ouvrage.

Il ressort de la lecture de la convention de concession que les conditions financières suivantes s'imposent au délégataire :

- Versement annuel d'une redevance domaniale (article 5.5.1 du contrat de concession).
- Versement annuel d'une redevance de partage des fruits de la concession, à partir de la cinquième année d'exploitation du tunnel dès lors que le TRI réel Prévisionnel calculé sur toute la durée de la concession est au moins égal à 14%. (article 5.5.2. du contrat de concession).

Les informations données ci-après présentent les principaux indicateurs portant sur le service du Tunnel Prado Sud.

I – Compte-rendu technique

1. Effectif

La société n'a pas de personnel car l'exploitation en est confiée à la Société Marseillaise Tunnel Prado Carénage.

2. Fréquentation

L'année 2014 correspond au premier exercice complet d'exploitation du Tunnel Prado Sud. Cette année correspond à une période de découverte de l'ouvrage et à une montée en charge du trafic.

En 2014, 3 571 623 véhicules ont emprunté le Tunnel Prado Sud (ce qui ne peut être comparé avec 2013 au cours de laquelle la période d'exploitation portait sur 1 mois et demi : 304 913 véhicules)

La répartition du trafic par sens est la suivante en 2014 :

Trajets	Sens Nord / Sud :	Sens Sud / Nord
Trajet court (TPS seul)	17%	27%
Trajet long : (TPS + TPC)	24%	32%

Le trafic moyen journalier en jour ouvré, s'est établi à 9785 véhicules / jour (contre 6629 véhicules jour en 2013).

Le record de trafic a été enregistré le 3 octobre 2014 : 16 343 passages.

Le minimum de trafic a été relevé le 1^{er} janvier 2014. : 2 557 passages.

3. Travaux

Les principaux travaux effectués en 2014 ont été la création d'une couverture des deux gares de péage ; la motorisation des batardeaux sur les bretelles Michelet et Prado ; le nettoyage mensuel de l'ouvrage (balayage chaussée et nettoyage des parois de l'ouvrage) ; la modification des cellules de détection hors gabarit sur les bretelles Michelet et Prado ; la sécurisation du cheminement piéton au droit des bretelles David et Michelet ; la création de toilettes sur la gare de péage Argile ; la création de séparateurs de voies mobiles sur les deux gares de péage.

4. Equipements

Aucune modification n'a été faite sur les équipements de l'ouvrage qui étaient en période de garantie.

5. Sécurité

Accidents : Le nombre d'accidents enregistré en 2014 est de 9. (2 accidents corporels sur les bretelles d'accès (1 blessé léger + 1 blessé grave) ; 3 accrochages dans le tunnel ; 2 accidents avec dégâts au domaine ; 2 accrochages sur les péages).

Pannes : 26 pannes (9 en section courante et 17 en péages et bretelles).

Incendie : aucun départ d'incendie en 2014.

Véhicules Hors Gabarit : 27 en 2014.

Contre sens : 10 en 2014.

6. Qualité de l'air

Les seuils de déclenchement de la ventilation sont 80 ppm pour le monoxyde de carbone et 150 mg / m³ de poussières pour l'opacité de l'air.

La circulation dans l'ouvrage étant fluide, la ventilation naturelle est suffisante.

II – Compte-rendu financier

1. La première année complète d'exploitation

L'ouvrage ayant été mis en service le 16 novembre 2013, l'exercice 2014 ne peut donc être comparé à celui de 2013.

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 5 528 k€ pour un résultat d'exploitation positif avec 786 k€. L'économie de l'activité est en bonne marche puisque l'Excédent Brut d'Exploitation était de 3 449 k€.

Cependant, les charges d'intérêts de prêts de 9 238 k€ ont fortement réduit le résultat de l'exercice à - 8 457 k€.

2. Une performance financière à améliorer

La fréquentation ainsi que le résultat ci-dessus réalisés sont éloignés des prévisions établies par le délégataire lors de la signature du contrat.

Le modèle financier du délégataire étant basé sur ces prévisions de trafic trop élevées, les ratios de solvabilité et autonomie financière de la société indiquent un risque non négligeable pour la société de ne pas pouvoir faire face à ses engagements financiers.

Le modèle financier est en cours d'actualisation par le délégataire afin de rectifier les prévisions.